



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2019/064

Genève, le 14 novembre 2019

CONCERNE :

CHINE

Modifications des permis et certificats CITES de Chine

1. Cette Notification est publiée à la demande de la Chine.
2. La Chine souhaite informer les Parties à la CITES qu'à compter du 1 juillet 2019, l'organe de gestion CITES de Chine utilisera de nouvelles versions de permis et certificats. Parallèlement, les anciennes versions restent valables jusqu'au 1 janvier 2020.
 - a) Catégories – il existe huit formulaires de nouveaux permis et certificats :
 - 1) Permis d'importation,
 - 2) Permis d'exportation,
 - 3) Certificat de réexportation,
 - 4) Certificat d'introduction en provenance de la mer,
 - 5) Certificat de transferts multiples transfrontaliers d'instruments de musique contenant des parties issues de la faune et de la flore protégées,
 - 6) Certificat pour expositions itinérantes de spécimens,
 - 7) Certificat de transferts multiples transfrontaliers d'animaux vivants de propriété privée (certificat de propriété);
 - 8) Erhu (violon chinois à deux cordes) transporté en bagage à main par des voyageurs à l'étranger (certificat de biens personnel et domestiques).
 - b) Types de certificat – actuellement, les certificats électroniques et papier sont utilisés au même temps, sauf dans les deux cas suivants où on peut se limiter à l'émission de certificats électroniques :
 - i) spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I ne remplissant pas les conditions d'exemption ;
 - ii) introduction en provenance de la mer.
 - c) Mesures de sécurité pour les permis et certificats - le nouveau document est doté de plusieurs éléments anti contrefaçon comme un filigrane presque invisible dans le coin inférieur gauche des certificats.

- d) Consultation de certificat – scanner le code barre à deux dimensions des certificats ou se connecter à <https://cites.singlewindow.cn/certver/cites>, puis entrer le numéro du permis ou certificat, le numéro de sécurité et le numéro de série.
3. Une copie de chacun de ces nouveaux documents a été mise en ligne sur le forum fermé CITES pour les organes de gestion.
4. Pour toute question concernant les permis et certificats CITES de Chine, veuillez contacter l'organe de gestion CITES de Chine à : cites_chinama@163.com.